

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CD469

présenté par

M. Larsonneur, Mme Brulebois, M. Vignal, Mme Vanceunebrock, M. Pellois, Mme Bagarry,  
M. Cazenove, Mme Melchior, M. Maire, M. Kerlogot, Mme Petel, M. Sommer, Mme Genetet et  
M. Buchou

-----

### ARTICLE 22 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.